



Pū Ti'aauraa e Faaineineraa Tōro'a

République française  
Polynésie française**EXTRAIT**

du registre des délibérations du conseil d'administration

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre janvier à neuf heures et quatorze minutes, les membres du Conseil d'administration du centre de gestion et de formation se sont réunis au siège, sous la présidence de Monsieur René TEMEHARO-PAHUIRI, sur convocation qui leur a été adressée lundi 13 janvier deux mille vingt-cinq, conformément à l'article 184 du décret n°2011-1040 du 29 août 2011.

Présents :	Excusés avec procuration :	Absents :
7	2	2

**Délibération N° 03-2025****OBJET : APPROBATION DU PROGRAMME DE FORMATION 2025****Etaient présents :**

- M. René Temeharo-Pahuirii *a reçu procuration de* M. Marcelin Lisan
- Mme. Tepuaraurii Teriitahi *a reçu procuration de* M. Benoit Kautai
- M. Simplicio Lissant
- M. Robert Maker
- M. Damas Teuira
- M. Vai Vianello Gooding
- M. Frédéric Riveta

**Secrétaire de séance :**

M. Damas Teuira est désigné secrétaire de séance

**Auxiliaires de séance :**

- M. Heiarii Bonno, directeur général des services
- M. Sébastien Gunther, directeur général adjoint des services
- Mme Yasmina Taerea, directrice de la formation
- Mme Teiana Dexter, directrice adjointe de la formation
- M. Jérôme Charbonnier, directeur adjoint du statut, des carrières et de l'emploi communal
- Mme Raiteata Lee, responsable de gestion administrative, comptable et financière
- Mme Aida Mervin, cheffe de service de la cellule dynamiques professionnelles
- M. Raymond Nui, assistant de gestion administrative, comptable et financière
- Mme Hinatea Snow, assistante de direction
- M. Whaley Sulpice, assistant informatique

Vu la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu le code général des collectivités territoriales applicables aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics et notamment son article L2121-29 ;

Vu l'ordonnance n°2005-10 du 4 janvier 2005 portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs notamment son article 26 ;

Vu l'ordonnance n° 2021-1605 du 8 décembre 2021 étendant et adaptant à la fonction publique des communes de Polynésie française certaines dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 43 ;

Vu le décret n°2011-1040 du 29 août 2011 fixant les règles communes applicables aux fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs, et notamment son article 189 ;

Vu le décret n° 2011-1551 du 15 novembre 2011 portant diverses dispositions relatives à la fonction publique des communes de Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;

Vu l'arrêté n°1088 DIPAC du 5 juillet 2012 fixant les modalités d'organisation des formations ouvertes aux fonctionnaires des communes, des groupements de communes et de leurs établissements publics administratifs ;

Vu les membres du conseil d'administration du centre de gestion et de formation légalement convoqués;

Vu l'appel nominal, neuf membres présents ou représentés en séance et la constatation du quorum ;

\* \* \*

L'offre de formation 2025 tient compte :

- Des besoins et attentes exprimées par les communes et intercommunalités auprès du CGF ;
- Des constats soulevés par les rapports de la chambre territoriale des comptes en Polynésie française ;
- Des informations communiquées par les partenaires du monde communal au CGF en matière de formation des agents municipaux ;
- De l'avis de la Direction de la protection civile concernant la formation des sapeurs-pompiers communaux ;
- De l'étude du contexte et de l'environnement social, numérique, environnemental et réglementaire ;
- Des priorités en développement des compétences proposées par le Centre de gestion et de formation dans l'intérêt des projets communaux ;
- De l'avis favorable du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Communale du 05 novembre 2024 ;

Le Conseil d'administration, après avoir entendu la présentation du contenu du programme prévisionnel de formation 2025 de la part de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, dans la limite des crédits inscrits au budget.

**DECIDE**

## Annexe 1 de la délibération N° 03-2025

## Programme prévisionnel des formations 2025

DOMAINE	Stage	Nombre de sessions prévisionnel par stage		
<b>AFFAIRES JURIDIQUES</b>		<b>11</b>		<b>967 000</b>
	PRÉVENTION ET GESTION DU CONTENTIEUX DES MARCHÉS PUBLICS	1	67 000	
	INITIATION AU CODE POLYNÉSIEEN DES MARCHÉS PUBLICS	2	67 000	
	REDACTION ET PASSATION DES MARCHÉS : MAPA ET ACCORDS CADRES	2	67 000	
	OUTILS JURIDIQUES DE LA MAÎTRISE FONCIÈRE DE LA COMMUNE	1	100 500	
	REDACTION DES ARRÊTES ET DELIBERATIONS	1	67 000	
	GESTION DES CONTENTIEUX EN DROIT DE LA FPC	1	100 500	
	EXÉCUTION FINANCIÈRE ET COMPTABLE DES MARCHÉS PUBLICS	1	134 000	
	SENSIBILISATION À LA DÉMATÉRIALISATION DES ACHATS PUBLICS	1	130 000	
	RÉSEAU PROFESSIONNEL DES ACHETEURS PUBLICS	1	100 000	
<b>CITOYENNETÉ ET POPULATION</b>		<b>21</b>		<b>2 783 000</b>
	MARIAGE	2	67 000	
	MISE A JOUR DES CONNAISSANCES EN ÉTAT CIVIL	2	67 000	
	RECTIFICATION D'ERREUR OU D'OMISSION MATÉRIELLE	2	67 000	
	CHANGEMENT DE PRÉNOM ET DE NOM	2	67 000	
	COMPRÉHENSION ET LECTURE D'UN ACTE D'ÉTAT CIVIL	2	67 000	
	PARCOURS SUR LES RÈGLES ET FORMALITÉS ADMINISTRATIVES DE L'ÉTAT CIVIL	2	348 000	
	NAISSANCE	2	67 000	
	DÉCÈS	2	67 000	
	CONSERVATION DES REGISTRES D'ÉTAT CIVIL	1	55 500	
	OPÉRATIONS FUNÉRAIRES	3	291 000	
	FUNÉRAIRE ET SES FONDAMENTAUX JURIDIQUES	1	220 500	
<b>COMMUNICATION</b>		<b>4</b>		<b>700 000</b>
	ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS ET DE MANIFESTATIONS	1	200 000	
	CONSTRUIRE SA STRATÉGIE DE COMMUNICATION	2	200 000	
	RÉSEAU PROFESSIONNEL DES CHARGES DE COMMUNICATION	1	100 000	
<b>ENFANCE / JEUNESSE</b>		<b>14</b>		<b>2 730 000</b>
	ACCUEIL DE L'ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP EN MILIEU SCOLAIRE	1	140 000	
	SURVEILLANCE DES ENFANTS DANS LA COURS ET DANS UN RESTAURANT SCOLAIRE	2	210 000	
	ACCOMPAGNEMENT DE L'ENFANT DANS SES DÉCOUVERTES ET SES APPRENTISSAGES	2	210 000	
	LANGAGE À L'ENFANT	2	140 000	
	GESTION DES COMPORTEMENTS DIFFICILES DE L'ENFANT	2	280 000	
	GESTION ET ANIMATION D'UN GROUPE D'ENFANTS	1	280 000	
	POSTURE DE LA TATIE DANS SON ENVIRONNEMENT	1	140 000	
	RELATION ENFANT-PARENT-PROFESSIONNELS	1	210 000	
	HYGIÈNE DES ENFANTS À L'ÉCOLE	2	140 000	
<b>FINANCES ET GESTION FINANCIÈRE</b>		<b>29</b>		<b>2 185 000</b>
	DÉCOUVERTE DES FINANCES COMMUNALES	2	33 500	
	GESTION ET FINANCEMENT DES PROJETS COMMUNAUX	1	91 000	
	TARIFICATION D'UN SERVICE	2	91 000	
	M57	2	33 500	
	M4	6	67 000	
	ÉLABORATION ET MISE EN ŒUVRE D'UN BUDGET DE SERVICE	2	67 000	
	EXÉCUTION DU BUDGET	2	134 000	
	PRÉPARATION BUDGÉTAIRE	2	67 000	
	DÉPÔT DE FONDS AU TRÉSOR ET RÉGIE D'AVANCES COMMUNALES	2	134 000	
	BUDGET D'UNE COLLECTIVITÉ : ANALYSE ET PROSPECTIVE FINANCIÈRE	2	67 000	
	DEFINITION ET PILOTAGE DE SA STRATÉGIE FINANCIÈRE DE MOYEN TERME	2	67 000	
	ANALYSE ET PROSPECTIVE FINANCIÈRE	2	67 000	
	BUDGET D'UNE COLLECTIVITÉ : ANALYSE ET PROSPECTIVE FINANCIÈRES	2	67 000	
<b>FORMATION STATUTAIRE</b>		<b>24</b>		<b>5 050 000</b>
	FORMATION D'ACCUEIL DES FONCTIONNAIRES STAGIAIRES DE CATEGORIES C ET D	15	250 000	
	FORMATION STATUTAIRE DES FONCTIONNAIRES DE CATEGORIES A ET B	4	200 000	
	FORMATION D'INTEGRATION DES FONCTIONNAIRES DE CATEGORIES C ET D	4	100 000	
	RÉSEAU PROFESSIONNEL DES FORMATEURS OCCASIONNELS FA ET FI	1	100 000	
<b>GESTION DES RESSOURCES HUMAINES</b>		<b>20</b>		<b>1 797 000</b>
	GESTION STATUTAIRE DE LA CARRIÈRE DU FONCTIONNAIRE	2	67 000	
	GESTION ADMINISTRATIVE DES ABSENCES	2	67 000	
	ENTRETIEN ANNUEL ET ÉVALUATION INDIVIDUELLE	4	67 000	
	GESTION DE LA RETRAITE	2	0	
	RECRUTEMENT DU PERSONNEL	1	100 500	
	MISE EN ŒUVRE DU RÉGIME DISCIPLINAIRE	1	33 500	
	TABLEAUX DE BORDS RH	2	100 500	
	METTRE EN ŒUVRE LA REMUNERATION	2	100 500	
	POLITIQUE GRH	1	91 000	
	INAPTITUDE ET RECLASSEMENT DE L'AGENT	2	67 000	
	PARCOURS DRH	1	500 000	
<b>INFORMATIQUE ET SYSTÈMES D'INFORMATION</b>		<b>6</b>		<b>1 012 200</b>
	TRAITEMENT DE TEXTE WORD - INITIATION	1	138 600	
	TRAITEMENT DE TEXTE WORD - CONSOLIDATION DES ACQUIS	1	138 600	
	TABLEUR EXCEL - INITIATION	1	138 600	
	TABLEUR EXCEL - CONSOLIDATION DES ACQUIS	1	138 600	
	MODÉLISATION ET GESTION DES DONNÉES DE LA COLLECTIVITÉ AVEC "ACCESS"	2	228 900	
<b>MANAGEMENT</b>		<b>14</b>		<b>6 757 000</b>
	CHEF D'ÉQUIPE, MANAGER DE PROXIMITÉ	2	67 000	
	PARCOURS DE FORMATION MANAGERIAL DU CADRE DIRIGEANT - PROXIMITÉ - INTERMÉDIAIRE - STRATÉGIQUE	2	2 147 000	
	PRÉVENTION ET GESTION DES CONFLITS AU SEIN D'UN SERVICE	2	94 500	
	PLANIFICATION, ORGANISATION ET CONTRÔLE DU TRAVAIL DE SON ÉQUIPE	2	463 000	
	GESTION DE PROJET	2	67 000	
	OSER L'INNOVATION DANS LA FONCTION PUBLIQUE	2	40 000	
	FACILITATION	2	500 000	
<b>PÉDAGOGIE</b>		<b>5</b>		<b>874 000</b>
	PARCOURS DE FORMATION DE FORMATEUR	1	268 000	
	RÉSEAU PROFESSIONNEL DES FORMATEURS	1	237 500	
	FORMATION DE FORMATEUR FORMATION CONTINUE	1	100 500	
	TRANSFORMER LA FORMATION AVEC L'IA : INNOVER EN ANDRAGOGIE	2	134 000	

REÇU EN PREFECTURE

le 27/01/2025

Application agréée E.legalite.com

93\_DE-987-2000030492-20250124-25\_003\_DELI

	DIPLÔMES ET CERTIFICATS PROFESSIONNELS	10	670 000
	COURS ET ATeliers ECRITES ET ORALES DES EXAMENS PROS	5	67 000
	FORMATION DES AGENTS COMMUNICATIENS	15	3 227 800
	FORMATION DES AGENTS COMMUNICATIENS ADMINISTRATIFS SIMPLES ET COMPLEXES	2	156 800
	OPTIMISATION DE SON CLASSEMENT ET PRÉPARATION DE SON ARCHIVAGE	2	156 800
	ORGANISATION DU SÉCRÉTARIAT	1	156 800
	GESTION DE SON TEMPS ET DE SES PRIORITÉS	2	156 800
	ACCUEIL PHYSIQUE ET TÉLÉPHONIQUE DU PUBLIC EN TOUTE SITUATION	1	133 000
	GESTION DU MÉCONTENTEMENT ET RÉDUCTION DES TENSIONS AVEC LE PUBLIC	1	133 000
	COMMUNICATION NON-VIOLENTE	1	133 000
	PRÉPARATION ET ANIMATION D'UNE RÉUNION	1	156 800
	DÉCOUVERTE DU REG THAHITI APPLIQUÉ AU MILIEU COMMUNAL	4	393 600
<b>RESTAURATION SCOLAIRE</b>		<b>17</b>	<b>3 786 000</b>
	GESTION DU MAGASIN DE LA RESTAURATION COLLECTIVE	1	134 000
	RÉSEAU PROFESSIONNEL DES CHEFS CUISINIERS	1	300 000
	RÉSEAU PROFESSIONNEL DES GESTIONNAIRES	1	90 000
	AGROTRANSFORMATION EN RESTAURATION SCOLAIRE	1	150 000
	IMMERSION DANS UN SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE	2	0
	ROLE ET MISSION DU GESTIONNAIRE	1	134 000
	TECHNIQUES CULINAIRES DE BASE	2	476 000
	TRANSFORMER LES PRODUITS LOCAUX A TRAVERS DIFFERENTES RECETTES	2	360 000
	GESTION ET MANAGEMENT EN RESTAURATION SCOLAIRE	1	252 000
	GESTION FINANCIERE ET BUDGETAIRE D'UN SERVICE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE	1	252 000
	RECOMMANDATIONS NUTRITIONNELLES POUR L'ENFANT EN ÂGE SCOLAIRE	1	252 000
	CREATIVITE EN RESTAURATION SCOLAIRE	1	252 000
	GESTION DU STRESS ET COMMUNICATION BEINVEILLANTE	1	168 000
	INITIATION AU CODE DES MARCHÉS PUBLICS EN RESTAURATION SCOLAIRE	1	130 000
<b>SANTÉ ET SÉCURITÉ</b>		<b>59</b>	<b>10 114 448</b>
	GESTES ET POSTURES - AGENT DE BUREAU	1	168 000
	GESTES ET POSTURES - AGENT DE MANUTENTION	4	420 000
	GESTES ET POSTURES - AGENT POLYVALENT DE LA RESTAURATION SCOLAIRE	1	252 000
	GESTES ET POSTURES - AGENT DE LA RESTAURATION SCOLAIRE	3	168 000
	NETTOYAGE DES LOCAUX ET DES MATÉRIEL	3	249 600
	NETTOYAGE DES LOCAUX ET DU MATÉRIEL EN RESTAURATION COLLECTIVE	1	250 000
	RÈGLES D'HYGIENE ET DE SÉCURITÉ EN ESPACES VERTS	1	168 000
	SIGNALISATION TEMPORAIRE DES CHANTIERS	1	100 000
	APTITUDE À LA CONDUITE EN SÉCURITÉ D'UN ENGIN DE LÈVAGE	1	200 000
	APTITUDE À LA CONDUITE EN SÉCURITÉ D'UN TRACTO-PELLE	1	205 000
	APTITUDE À LA CONDUITE EN SÉCURITÉ D'UNE PELLE HYDRAULIQUE (DRAGUE)	1	205 000
	APTITUDE À LA CONDUITE EN SÉCURITÉ D'UNE PEMP (PLATE-FORME ÉLEVATRICE MOBILE DE PERSONNES / MACELLE)	1	109 424
	HABILITATION ÉLECTRIQUE - PERSONNEL ÉLECTRICIEN	2	440 000
	HABILITATION ÉLECTRIQUE - PERSONNEL NON ÉLECTRICIEN	2	288 000
	HABILITATION ÉLECTRIQUE - RECYCLAGE PERSONNEL ÉLECTRICIEN	1	294 000
	HABILITATION ÉLECTRIQUE - RECYCLAGE PERSONNEL NON ÉLECTRICIEN	1	238 000
	ORGANISER LA SÉCURITÉ DE SES ÉQUIPES DE TRAVAIL - TRAVAUX EN ATELIERS ET SUR LES CHANTIER	1	330 000
	PLAN DE MAÎTRISE SANITAIRE (PMS)	2	100 500
	RECENSEMENT DES RISQUES ET DOCUMENT UNIQUE	1	240 000
	RISQUES LIÉS À L'UTILISATION ET AU STOCKAGE DES PRODUITS D'ENTRETIEN	2	162 400
	RÔLE DE L'ENCADREMENT DANS LA PRÉVENTION DES RPS	1	240 000
	TRAVAUX EN HAUTEUR (PDHn1)	2	67 500
	TRAVAUX EN HAUTEUR - RECYCLAGE PARCOURS COMPLET (PDHn3)	1	135 000
	TRAVAUX EN HAUTEUR - PARCOURS COMPLET PDHn3	1	310 424
	PRÉVENIR LE HARCELEMENT AU TRAVAIL	2	105 000
	LA FORMATION(INITIALE) DE FORMATEURS DES SAUVETEURS SECOURISTES DU TRAVAIL	1	500 000
	SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL	10	67 000
	LUTTE CONTRE L'INCENDIE	10	24 000
<b>SÉCURITÉ CIVILE</b>		<b>82</b>	<b>23 008 000</b>
	FORMATION INITIALE PSE1 / PSE2	2	472 000
	FORMATION CONTINUE PSE1 PSE2	35	0
	FORMATION CONTINUE FORMATEUR PREMIER SECOURS PSE1 PSE2	1	330 000
	ÉQUIPIER MODULE OPERATIONNEL	3	1 800 000
	L'ÉQUIPIER MODULE CONFIRMATION	5	460 000
	CHEF D'ÉQUIPE	2	590 000
	ACCOMPAGNATEUR DE PROXIMITÉ	2	260 000
	CHEF D'AGRES 1 EQUIPE	2	850 000
	CHEF D'AGRES TOUT ENGIN	1	1 100 000
	SOUS OFFICIER DE GARDE	3	460 000
	FORMATION COACHING EN MANAGEMENT ET LEADERSHIP DÉDIÉ AUX CHEFS DE CENTRES	1	2 750 000
	TECHNIQUES OPERATIONNELLES DU SECOURS ROUTIER - TOP SR	2	260 000
	FELIX DE FORET NIVEAU 2 - FDF2	1	460 000
	CONDUITE DE VEHICULES POMPES - COD 1	1	350 000
	CONDUITE DE VEHICULES TOUT TERRAIN - COD 2	1	420 000
	CONDUITE DE VEHICULES >3,5t<4,5- COD 0	10	80 000
	FORMATION INITIALE AU SAUVETAGE AQUATIQUE DE NIVEAU 1 - SAV 1	2	410 000
	FORMATION INITIALE AU SAUVETAGE AQUATIQUE DE NIVEAU 2 - SAV 2	1	540 000
	FORMATION CONTINUE - SAV 2	4	136 000
	EAP1-ACCPRO-PAO-EMO-CE	1	450 000
	RÉSEAU PROFESSIONNEL DES CHEFS DE CENTRE	2	250 000
<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>		<b>26</b>	<b>14 474 500</b>
	FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE DES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE (GARDIEN)	5	167 500
	FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE DES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE ENCADRANT UNE EQUIPE (BRIGADIER)	1	167 500
	FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE DES CHEFS DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE	1	500 000
	FORMATION DE PROFESSIONNALISATION A L'EMPLOI D'AGENT DE POLICE MUNICIPALE - APJA	2	5 100 000
	FORMATION INITIALE DES MONITEURS GTP1	1	502 500
	LES ACTIVITES FUNERAIRES DE L'AGENT DE POLICE MUNICIPALE	2	252 000
	L'IDENTIFICATION DES PRINCIPAUX PRODUITS STUPEFIANTS ET INTERVENTION	2	67 000
	LES GESTES TECHNIQUES PROFESSIONNELS D'INTERVENTION	2	67 000
	LA VIDEO PROTECTION - OPERATEURS - CADRE LEGAL ET DEONTOLOGIE D'INTERVENTION	2	201 000
	LA REDACTION DES ARRÊTES DE POLICE DU MAIRE	1	128 000
	L'INTERVENTION DE L'AGENT DE POLICE MUNICIPALE SUR CHIENS DANGEREUX, ERRANTS OU MORDEURS (MIXTE)	1	67 000
	POLICE DU LITTORAL MIXTE	1	67 000
	POUVOIRS DE POLICE DU MAIRE (Tahiti / Tuamotu)	2	67 000
	LA CONDUITE RAPIDE D'URGENCE POUR LA POLICE MUNICIPALE	1	130 000
	ITINÉRAIRE DE FORMATION DES CHEFS DE SERVICE DE LA POLICE MUNICIPALE	1	500 000
	LES COMPÉTENCES DE L'AGENT DE POLICE MUNICIPALE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT	1	67 000

SERVICES TECHNIQUES		22	4 947 690
ROLE D'UN AGENT HYDRAULIQUE	1	166 000	
RECHERCHE DE FUITES EN RESEAU D'EAU POTABLE	1	166 000	
FONCTIONNEMENT GLOBAL DU RESEAU HYDRAULIQUE	1	166 000	
CAPTAGE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE	1	208 500	
RESEAU PRO DES RESPONSABLES HYDRAULIQUES	1	90 000	
RESEAU D'ASSAINISSEMENT : NOTIONS FONDAMENTALES	1	210 000	
ASSAINISSEMENT : LES OBLIGATIONS DES COLLECTIVITES	1	210 000	
ASSAINISSEMENT : TYPES ET REGLEMENTATION	1	210 000	
LE TRAITEMENT DES DECHETS : TRI, RECYCLAGE, REGLEMENTATION ET COMMUNICATION	1	210 000	
GESTION DES DECHETS ET D'UN CENTRE D'ENFOUSSEMENT TECHNIQUE	1	210 000	
ELECTRICITE EN BATIMENT NF C15-100	1	550 000	
ENTRETIEN COURANT ET ELECTRONIQUE DES ENGIN DE CHANTIER	1	375 000	
MAINTENANCE DES CHAMBRES FROIDES ET APPAREILS PRODUISANT DU FROID	1	210 000	
ENTRETIEN DU PETIT MATERIEL D'ESPACES VERTS	1	246 190	
L'INTEGRATION DES EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES EN PHASE DE PROGRAMMATION	1	210 000	
RESEAU PROFESSIONNEL DES RESPONSABLES DES SERVICES TECHNIQUES	1	100 000	
ABATTAGE ET ELAGAGE DES ARBRES EN SECURITE	1	475 000	
IMMERSION DANS UN ATELIER MECANIQUE	2	0	
SOUDEURE : INITIATION	1	375 000	
MENUISERIE : INITIATION	1	280 000	
MAÇONNERIE : INITIATION	1	280 000	
<b>Total général actions de formation</b>		<b>379</b>	<b>85 047 638</b>
Transport environ 30%			39 000 000
Enveloppe pour des formations supplémentaires liées à l'actualité et aux projets communaux 5,4%			4 947 862
Actions de conception et de mise à jour des maquettes pédagogiques par domaine 2%		24	1 004 500
Budget prévisionnel 2025			<b>130 000 000</b>
Recettes prévisionnel SPV 2025			16 000 000

le 27/01/2025

Application agréée F-legalite.com

99\_DE-987-2000030492-20250124-25\_003\_DELI

Programme prévisionnel de formation au titre de l'année 2025 est approuvé.

**Article 2 :** Les actions identifiées, dont la présentation thématique et financière prévisionnelle est annexée ci-après, représentent 1 500 journées de formation, soit 410 actions à organiser, pour un coût de réalisation estimé à 130 000 000 FCFP. Les recettes de formation sont estimées à 16 000 000 francs XPF.

Un catalogue de présentation de l'offre de formation et un programme de formation sont mis à disposition des Maires et Présidents intercommunaux, sur le site internet du CGF.

**Article 3 :** Conformément aux dispositions de l'article R421-6 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. La juridiction administrative compétente peut être aussi saisie par l'application du Télérecours citoyens accessible depuis le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4 :** Le Président du centre de gestion et de formation est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui sera publiée ou affichée partout où besoin sera.

**ADOPTE :** à l'unanimité des membres présents.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Papeete, le 24 janvier 2025

Le Président

M. René TEMEHARO-PAHUIRI

Le directeur général des services du centre de gestion et formation certifie sous sa responsabilité, conformément à l'article L2131-1 du CGCT, le caractère exécutoire de la délibération :

- Transmise au représentant de l'Etat le : .....
- Publiée ou affichée le : .....
- Retirée le : .....

Pour le Président  
Par délégation  
Le Directeur général  
des services

Helarii BONNO

